

<http://ecoleetsociete.se-uns.org/Concertation-bac-general-et-technologique-le-SE-Unsa-reste-inquiet>



école & société

# Concertation « bac général et technologique » : le SE-Unsa reste inquiet

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : jeudi 1er février 2018

---

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

---

*Le SE-Unsa a été reçu le 31 janvier dans le cadre d'une délégation fédérale par Jean-Michel Blanquer sur la future réforme du bac général et technologique. Cette réunion de concertation a été l'occasion d'interpeller le ministre sur les attentes et les inquiétudes des enseignants.*

Si les enseignants en lycée général et technologique ne sont pas fermés à l'idée de réformer le baccalauréat, il faut que les changements soient positifs pour leurs élèves et pour eux-mêmes. Les personnels veulent pouvoir donner du sens à leur travail et partager les finalités de la formation au lycée. Si réforme il doit y avoir, elle doit :

- Améliorer les conditions de travail des lycéens et des enseignants en particulier en attribuant des moyens pour le travail en groupes à effectif réduit, le suivi et l'accompagnement des lycéens dans leurs apprentissages et dans l'élaboration de leur projet de formation,
- Permettre à davantage de lycéens de maîtriser les compétences et connaissances nécessaires pour réussir dans l'enseignement supérieur, mais aussi pour être des citoyens actifs et des individus épanouis,
- Apporter une plus-value pédagogique, en permettant aux enseignants et à leurs élèves de sortir du carcan imposé par les épreuves nationales, de varier les modalités d'évaluation et de travail, de travailler des compétences plus diversifiées.

**La future réforme ne doit pas se traduire par une fragilisation de certains enseignements, par des réductions de postes ou par une annualisation des services.**

En ouverture de la rencontre, le ministre a rappelé les « intangibles » de la réforme du bac : 4 épreuves nationales terminales (en plus des épreuves anticipées de français en fin de première) et première session en juin 2021. Au-delà de ces « intangibles », il a indiqué qu'il restait « beaucoup de marges de discussion ».

Dans ce cadre contraint, **le SE-Unsa a défendu** :

- **Une épreuve orale interdisciplinaire en lien avec un projet travaillé dans la durée d'un format de 20 minutes** : pas de « grand oral » « tous azimuts » de 30 minutes portant potentiellement sur toutes les disciplines, comme le ministre le souhaite. Le cadre de l'épreuve doit être sécurisant. Cet oral, davantage valorisé que les actuels TPE, doit bénéficier de temps de préparation en amont.
- 4 épreuves nationales disciplinaires en fin de terminale au lieu de 3 : **une épreuve de philosophie, 2 épreuves de spécialité et une épreuve dans une discipline plus librement choisie** afin de ne pas enfermer les lycéens dans des « profils » trop étroits.
- Pas de contrôle continu sans cadrage qui confondrait évaluation formative et certificative, renforcerait la pression évaluative et pourrait creuser les inégalités entre établissements. Notre préférence irait à **des épreuves ponctuelles semestrielles**, s'appuyant sur des banques de sujets et faisant l'objet d'un protocole commun au sein du lycée. La charge de travail générée par ces épreuves devrait alors être reconnue par une indemnité.

Dans un contexte où la confiance n'est pas au rendez-vous et où les choix budgétaires dégradent les conditions d'enseignement dans les lycées, nous avons dit au ministre qu'une réforme structurelle d'ampleur ne pouvait être à l'ordre du jour. Nous voulons un lycée qui prépare mieux nos élèves à la réussite dans l'enseignement supérieur, pas un lycée « gare de triage » pour les différentes formations du supérieur.

Les échanges vont se poursuivre avec la direction de l'enseignement scolaire dans les jours à venir. Nous continuerons à porter nos propositions et nos exigences avant la présentation de la réforme au conseil des ministres le 14 février.